

## Parlement

Je regrette que le gouvernement ait dû adopter cette voie particulière, mais compte tenu des circonstances je constate qu'il n'avait pas d'autre choix. Les députés d'en face ainsi que ceux qui siègent de ce côté-ci n'ont pas, à mon avis, accordé autant d'attention qu'ils auraient dû à la question des dépenses de l'État et de la répartition des ressources.

L'autre fait que je voudrais faire ressortir, c'est que le comité permanent des comptes publics présente cette caractéristique particulière de pouvoir fixer lui-même son mandat au début de la session. C'est l'un des rares comités qui dispose du personnel nécessaire et du pouvoir de vérifier les dépenses du gouvernement. Il peut se mettre à l'œuvre dès le début de la session. Je maintiens que c'est l'actuel gouvernement qui a mis ces moyens de contrôle à la disposition des membres du Parlement.

N'oublions pas non plus que c'est l'actuel gouvernement qui a donné pour la première fois au Parlement les moyens d'exercer une surveillance sur l'exercice du pouvoir législatif lorsque ce dernier est délégué. Nous avons fait adopter la loi sur les textes réglementaires et institué le comité mixte des règlements et autres textes réglementaires à qui nous avons donné le pouvoir d'embaucher le personnel qualifié nécessaire pour s'acquitter de ses importantes fonctions. Là encore c'est le gouvernement actuel qui a pris ces mesures pour tout faire au grand jour.

Lorsque nous parlons de tout faire au grand jour, n'oublions pas la plus importante des mesures dans ce sens prises par le gouvernement, à savoir la radio-télédiffusion des délibérations de la Chambre.

Depuis des années, les différentes législatures caressaient l'idée de radio-télédiffuser leurs délibérations. La plupart y ont renoncé après avoir étudié en profondeur la question. Cette fois-ci la Chambre des communes, à la demande du gouvernement, a consenti à faire radio-télédiffuser ses délibérations sur la même base que le compte rendu écrit officiel. De toutes les réformes parlementaires possibles, celle-ci peut certainement être considérée comme la plus significative. C'est déjà quelque chose en soi de se rencontrer publiquement et de faire publier un compte rendu imprimé, mais ce fut une tout autre chose de laisser entrer les caméras de télévision et les appareils de retransmission radiophoniques à la Chambre des communes. Nos électeurs peuvent maintenant nous voir, nous entendre et nous savons aussi qu'ils nous regardent et nous écoutent.

Monsieur l'Orateur, j'aimerais à présent revenir à mes remarques préliminaires sur les activités du comité permanent de la procédure et de l'organisation. Si j'ai bonne mémoire, la première question que j'ai posée à la Chambre après mon élection concernait la création d'un comité de la procédure et de l'organisation dont les membres auraient moins de cinq ans de service.

**M. Knowles (Winnipeg-Nord-Centre):** Vous en avez déjà plus.

**M. Reid:** Aujourd'hui, je me trouve dans une situation embarrassante. En effet, comme l'a fait observer le député de Winnipeg-Nord-Centre (M. Knowles), voilà treize ans que je siège à la Chambre et aux comités dont j'ai eu l'honneur d'être nommé président. Je tiens donc à parler en termes élogieux du travail accompli par ce comité que préside depuis deux ans l'hon. Mitchell Sharp.

[M. Reid.]

Le comité a consacré beaucoup de temps et d'efforts à résoudre certaines des questions soulevées par le député du Yukon. Une série de rapports du sous-comité ont été publiés lors des délibérations du 27 septembre 1976 du Comité en fonction. Les députés pourront les consulter et ils verront que bon nombre de problèmes y sont discutés en détail.

Je tiens à rendre particulièrement hommage à ceux de nos vis-à-vis qui ont ardemment collaboré aux activités du comité. Le député d'Edmonton-Ouest a présidé le sous-comité des comités. Le député de Saint-Jean-Est et moi-même avons participé aux travaux du sous-comité sur l'emploi du temps, le député de Winnipeg-Nord-Centre a siégé d'office à tous les comités et le député de Hamilton-Mountain a présidé le sous-comité chargé de l'étude de l'heure réservée aux bills d'initiative parlementaire.

Nous avons publié trois rapports, mais je pense que nous avons commis une erreur fondamentale en les remettant à nos caucus. En effet, on n'en a plus entendu parler et on n'y a pas donné suite. Je pense que les députés de l'arrière-ban ont perdu la tête lorsqu'ils ont examiné les réformes sur lesquelles s'était penché le comité. Ces réformes de grande envergure portaient sur une question dont le député de Winnipeg-Nord-Centre s'était fait l'avocat depuis plusieurs années. Il s'agissait de l'établissement d'un horaire régulier pour la Chambre qui permettrait aux députés de partager leur temps entre les affaires parlementaires et celles de leur circonscription. Nous avons abordé la question du programme législatif que le gouvernement voulait adopter et lui avons assuré que même si nous consacrons plus de temps à nos électeurs, le programme législatif serait tout de même adopté. Nous avons étudié toute une série de réformes dans ce sens qui auraient fortement contribué à réaliser l'objectif exprimé par le député du Yukon.

Je tiens à signaler encore une fois, monsieur l'Orateur, que le député du Yukon ne faisait pas partie de ce comité, et son discours fait bien voir qu'il n'a lu ni les rapports, ni surtout le compte rendu des délibérations de ce comité. Il est vraiment déplorable qu'il ait fait ce discours sans avoir pris connaissance de la documentation mise à sa disposition et à celle du groupe de recherche de son caucus.

En terminant j'aimerais faire quelques suggestions. J'aimerais traiter tout spécialement de l'emploi du temps. Nous n'employons pas très bien notre temps à la Chambre des communes, ni aux comités. Le député du Yukon s'est plaint de la règle des dix minutes appliquée en comité . . .

**M. Nielsen:** Cinq minutes, et non dix.

**M. Reid:** La règle des cinq minutes ne figure pas dans le Règlement, c'est une règle que les députés se sont imposée eux-mêmes.

**M. Nielsen:** Vous voulez dire la majorité gouvernementale.

**M. Reid:** C'est une règle adoptée par les membres eux-mêmes, à la demande des députés de l'opposition. Les députés de tous les côtés de la Chambre tiennent avant tout à être sur un pied d'égalité, et c'est pour cette raison qu'ils ont fait en sorte de répartir également le temps de parole en comité. Les députés ont une haute idée de leur importance. Or, il faudra bien que certains cèdent la place à des collègues de leur parti. Il est évident que cette règle des cinq minutes ne peut pas assurer la bonne marche des comités. Les députés de l'arrière-ban qui siègent à ces comités auront des décisions difficiles à prendre. Encore une fois, c'est une question d'attitude.